

ISRG Journal of Arts, Humanities and Social Sciences (ISRGJAHSS)



ISRG PUBLISHERS

Abbreviated Key Title: ISRG J Arts Humanit Soc Sci

ISSN: 2583-7672 (Online)

Journal homepage: <https://isrgpublishers.com/isrgjahss>

Volume – II Issue-VI (November-December) 2024

Frequency: Bimonthly



La conquête du lac Fitri au Tchad Central depuis le 16e siècle: controverse autour du récit historique entre les Bilala et les Arabes Djaatne.

ZAKINET DANGBET

Université de N'Djaména, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Département d'Histoire

| **Received:** 14.12.2024 | **Accepted:** 18.12.2024 | **Published:** 23.12.2024

***Corresponding author:** ZAKINET DANGBET

Université de N'Djaména, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Département d'Histoire

Abstract

In the Sahel in general and in Chad in particular, natural resources are at the heart of disputes between administrative districts and traditional units. All means are good, as long as they help to achieve your ends. This is how history is often invoked to claim or to justify a claim on a territory, an area rich in natural resources. This article traces the history of the Djaatné Arab claim to Lake Fitri while this territory is officially recognized as the historic basin of the kingdom. Our methodology insists on the cross-referencing of all data that can help to reveal historical truth: these are field surveys, archives, the oldest and most recent documents. This simple method allowed us to highlight in this article the convergences of numerous documents on the theses supported by the Bilala, while the assertions of the Djaatné Arabs are weakly detailed and justified.

Keywords: *Conquest, Bilala, Djaatné Arabs, history, migration, territory, natural resource.*

Introduction

Au Tchad comme dans nombre de pays du Sahel, il y a ces dernières décennies, des confrontations entre les populations sur la base des revendications liées aux frontières entre les territoires, des créations de nouvelles unités administratives et traditionnelles, etc. Ces confrontations sont souvent sources des conflits et des contentieux juridiques interminables. En règle générale, les revendications liées aux frontières entre deux entités traditionnelles, tout comme les revendications liées à l'accès aux ressources naturelles par une population sur un territoire voisin, on

convoque très souvent l'histoire pour affirmer, réaffirmer ou réclamer des territoires. Les problèmes que nous venons d'énumérer sont sources des conflits dans presque toutes les régions du Tchad. Dans cet article, nous allons analyser le cas du territoire du lac Fitri qui implique les Bilala et les Arabes Djaatné.

Au point de vue contextuel, on sait de manière générale que dans tous les pays sahel et en particulier au Tchad, la question de l'accès à l'eau occupe une place de choix. L'eau est donc une denrée rare, l'un des principaux facteurs de transformation de l'environnement

et des paysages, enjeu qui occupe une place capitale dans la vie des populations. Avec un bassin versant d'une superficie de 70.000 km², le lac Fitri représente un véritable joyau en termes de biodiversité (faune, flore) au centre du Sahel tchadien². Ainsi, d'après la Convention sur la diversité biologique du Tchad (2002), 75% des espèces animales présentes au Sahel tchadien se retrouveraient autour du lac Fitri en période sèche (Marty André, Zakinet Dangbet et al., 2012, p.13).

Situé à une altitude de 250 à 300m, le lac Fitri s'étend sur une superficie de 195000 ha. Il s'agit d'une relique de l'ancienne mer continentale Tchadienne réduite actuellement au lac Tchad, il s'arrose par le Barh Batha en période de crue. C'est un biotope très prisé pour sa faune et son avifaune. Il dispose d'un bassin très riche en pâturages, en faune piscicole et en sol fertile. Le lac Fitri est une zone d'agriculture et de pêche par excellence. Il attire de nombreux groupes d'éleveurs venant du Batha et du Bahr Gazal.

Dans les récits historiques anciens, il est mentionné dans tous les documents que les Bilala sont l'un des principaux habitants du lac Fitri et de son territoire environnant. Venant du Kanem, les Bilala conquièrent et fondèrent le royaume Bilala du Fitri après avoir chassés les premiers occupants constitués d'une diversité de communautés (Kinga, Dadjio, etc.). Actuellement, les Bilala se considèrent comme « propriétaire³ » du lac Fitri et de l'ensemble de son territoire administratif et de ses ressources naturelles.

A côté des Bilala, de nombreuses autres communautés habitent au Fitri, notamment les éleveurs arabes et Fellata. Parmi les éleveurs qui habitent le lac Fitri, on peut mentionner une quinzaine de *kashimbeyt* (lignage en arabe tchadien) issus en grande partie de la tribu arabe Djaatné sont appelés « Arabes du sultan ». La plupart transhumait déjà au Fitri en saison sèche lors de la fondation du sultanat. Les Arabes Djaatné sont également les alliés historiques des Bilala. Aujourd'hui, une partie des Arabes Djaatné (canton Awada et Nawala) ne sont plus sous l'autorité du chef de canton Djaatné de Djeda, ils ont été rattachés au sultanat du Fitri depuis 1910 par l'administration coloniale Française, sous le règne du sultan Hassan du Fitri⁴. On les trouve un peu partout dans le sultanat, mais le plus grand nombre réside dans la zone de Yao (chef lieu du lac Fitri). Ces éleveurs ont des villages dans le Fitri, ils payent l'impôt et bénéficient séculairement de droits inaliénables d'usufruit sur certaines terres, en particulier au nord-ouest du lac où ils cultivent du mil et du bérébéré (Aubague Serge et al., 2007, p.39).

Les questions que nous posons dans cet article sont les suivantes : pourquoi de nos jours, les sédentaires Bilala et les Arabes transhumants Djaatné ont un narratif opposé par rapport à l'histoire de la conquête du lac Fitri ? Pourquoi les Arabes Djaatné se considèrent-ils comme co-fondateur du sultanat du Fitri, alors que les Bilala se considèrent comme « propriétaire » du lac Fitri ? Quel est le rôle du changement climatique dans cette confusion et cette

¹ Donnée utilisée lors de l'inscription du site au sein de la convention RAMSAR en 1990.

² Situé entre les 12ème et 16ème parallèles Nord, le Sahel tchadien compte 3.108.000 habitants (Recensement 1993) avec une superficie de 490 570 km². Il s'étend entre les isohyètes 200 à 600mm.

³ Entretien avec le sultan du Fitri, Yao, 2016

⁴ D'autres ont été rattachés plus récemment comme en 2005 où 5 fractions Oulad Himed, des Ayoudah du puits Zagaranga ont été rattachés au Fitri.

demande de cogestion des ressources du lac Fitri en faisant recours à un récit l'historique dans un contexte où la question de l'accès aux ressources est un problème entre les agriculteurs de base et les éleveurs transhumants? Dans les zones humides tchadiennes, l'histoire peut-elle constituer une nouvelle source d'inspiration et d'affirmation sur un territoire dans la cohabitation entre les éleveurs et les agriculteurs?

Sur le plan méthodologique, nous avons utilisé les documents disponibles sur le sujet traité. Nous avons également effectué de nombreuses enquêtes sur le terrain dans le cadre des études sur les questions de conflits et cohabitations entre les éleveurs et les agriculteurs dans le lac Fitri. C'est justement dans le cadre de nos échanges avec les Arabes Djaatné sur la question de l'accès aux ressources pastorales dans le lac Fitri que nous avons découvert le sujet de réclamation des droits prioritaires qui ressortait avec insistance. Dans un contexte de variabilité pluviométrique au Tchad, la réinterprétation de l'histoire à des fins de réclamation des ressources et du foncier est un sujet qu'il faut traiter pour alerter les politiques et décideurs dans le cadre de la prévention des crises socio-environnementales et rurales. Les données recueillies ont été croisées et traitées avec sérieux et finesse pour éviter les confusions, ceci dans le but de contribuer à la paix et à la cohésion entre les communautés dans le lac Fitri et d'éviter de raviver les divisions.

1. Les premiers occupants du lac Fitri avant la conquête des Bilala

L'histoire du peuplement du lac Fitri reste encore à peaufiner. Les traditions orales et les documents écrits restent fragmentaires et parfois contradictoires. Toutefois, on peut penser que ce peuplement est très ancien. Les premiers occupants ont sans doute été attirés par le lac, son potentiel agricole, ses ressources halieutiques et pastorales. Selon les documents écrits et la tradition orale récente, le peuplement du Fitri s'est fait en plusieurs vagues successives.

- Les Abou Semen

Les premiers occupants sont connus sous le vocable d'Abou Semen. Ils sont considérés comme les plus anciens habitants des rives du lac Fitri. Selon l'étude menée par Franck Hagenbucher Sacripanti (1968, p : 49), l'établissement des Abou Semen dans la région du Fitri remonterait probablement vers 1530. Ces populations ont des origines très hétérogènes au sein desquelles les Kouka semblent dominer. Pour Abrasul Dangarama⁵(2014), l'humidité, l'eau, la fertilité des sols du Fitri sont convoitées par toutes les communautés qui peuplent ses alentours. On ne pouvait conquérir la zone ou la maintenir qu'après des sacrifices. A la base des populations anciennes du Fitri, notamment à sa périphérie, il faut citer les Saouia ou Sao qui constituaient sur le plan démographique, le noyau le plus important. Les Saouia seraient les ancêtres des Kotoko (Franck Hagenbucher Sacripanti 1968). Ils contrôlaient le pays au détriment des autres groupes comme les Toufoulou, les Gamsa, Dinni, Gollo, Gala, Kobara, Gorko, Kenga, Modoumou, Golo et les Saïta⁶.

- Les Kouka

Vers le 14^e siècle, les Kouka impriment leur domination sur le Fitri qui aurait duré environ un siècle. Le règne des Kouka a eu un impact certain sur la vie des populations soumises, surtout dans le

⁵ Enquête effectuée en 2014 auprès de ce notable.

⁶ Tous ces noms de tribus sont aujourd'hui les noms des chefs-lieux de certains villages et kalifa.

domaine culturel et linguistique. Sur le plan linguistique, il semble que les populations du Fitri parlaient plusieurs langues à l'époque de la domination des Sao. Chaque groupe de population parlait sa propre langue. Ce n'est que pendant le règne des Kouka que la langue Kouka va s'imposer à l'ensemble des populations du lac Fitri. Il semble aussi que la langue actuellement parlée par les Bilala aurait pour base le Kouka.

Selon Zeltner Jean Claude (1980), à côté de ces populations sédentaires qui avaient pour activités principales l'agriculture, la pêche et l'élevage de case, il y avait une présence attestée des Arabes de la tribu Djaatné depuis le 14^e siècle. Les Djaatné pratiquaient une transhumance de courte durée dans le lac Fitri. Ils venaient dans le Fitri juste pour abreuver leurs animaux. Ils n'y restaient pas longtemps à cause de l'extrême humidité qui favorisait la multiplication des mouches et moustiques ainsi que les glossines, responsables des maladies animales. Seuls les animaux adaptés à de telles conditions pouvaient survivre à cette humidité et des mouches tsétsé. Henri Carbou (1912, p : 55) confirme que de nombreuses communautés arabes dont les Djaatné vivaient d'abord au Kanem avant d'aller s'installer à l'Est du lac Fitri dans une zone sablonneuse. C'est à partir de cette zone qu'ils organisèrent leur transhumance dans le lac Fitri.

- Les Kenga

Au début du 16^e Siècle, les Kouka vont faire l'objet d'attaques incessantes par les Kenga qui descendaient d'Abtuyour (Guera). Les Kouka investissent le lac Fitri, ils nouent des liens avec les autochtones des villages Koudou et Marasouba. Les attaques des Kenga contre les Kouka ont été faites avec l'appui des Baguirmiens. Sous le règne du sultan du Baguirmi M'Bang Mâlo (1548-1568), des impôts ont été imposés aux Kouka (Aubague Serge et al, 2007, p : 30).

La domination Kouka sur les populations qui vivaient au Fitri était très écrasante et opprimante. Selon les récits oraux, c'est cette agression des Kouka qui aurait poussée les populations victimes à aller chercher de l'aide auprès des Bilala qui régnaient depuis un siècle sur le Kanem. Selon Abrasul Dangarama (2014), les habitants de Toufoulou (Fitri) auraient entendu parler des Bilala comme des hommes avec des qualités guerrières exceptionnelles et qui vivaient au Kanem. On les appelait aussi « Balla », c'est-à-dire des hommes têtus, redoutables et belliqueux. Ils ont donc décidé de faire recours à ces derniers pour les libérer du joug des Kouka qui commettaient beaucoup d'exactions sur les populations du Fitri. Cette qualité guerrière des Bilala a été soulignée par Jean Claude Zeltner (1980) dans son ouvrage intitulé « *Pages d'histoire du Kanem, pays tchadien* » quand ces derniers régnaient sur le Kanem. Il parlait des hommes ayant une capacité d'adaptation étonnante, une connaissance de la steppe et du désert et aussi une capacité à tirer parti d'un milieu qui leur est hostile.

2. La conquête du lac Fitri par les Bilala

Au sujet de la conquête du Fitri par les Bilala, plusieurs thèses se confrontent. Certains soutiennent que les Abou Semen, premiers habitants du lac Fitri, accompagnés des Dadjo récemment installés au Fitri, se seraient rendus au Barh El Ghazal pour demander l'aide militaire du sultan Bilala Djil Essa Tubo contre les Kouka. La campagne aurait été convenue pour l'année suivante : sur le chemin du retour, les délégués semèrent des graines d'oseille afin d'indiquer la route aux Bilala⁷.

⁷ Entretien Dangarama, cadre à cour royale du sultan du Fitri, 2012.

Dans sa thèse sur le Baguirmi, Kodi Mahamat (1993 p : 113) soutient que le départ des Bilala du Kanem vers le Fitri s'est fait de façon progressive. A l'origine du départ, il ne faudrait pas y voir que le désir de conquérir le lac Fitri; il y avait aussi à cette époque une détérioration considérable des conditions naturelles dans le Kanem. Cette détérioration des conditions climatiques a coïncidé avec un déferlement sans précédent de certaines tribus arabes et aussi des Kreda dans la région du Kanem ou la question de l'espace s'est donc posée avec acuité.

Dans son ouvrage intitulé *Les Bilala du Fitri*, Jean Paul Lebœuf (1959) fait mention d'un Etat kouka centralisé à Yao. C'est ainsi qu'à la demande des communautés soumises aux Kouka, le souverain Bilala Abd el Djalil, surnommé Djili Essa Tubo annexa ce territoire après avoir tué le souverain kouka Ali Dinar et organisa son royaume à l'image de celui du Kanem. Selon Le Rouvreur (1962), la présence kouka dans le centre tchadien remonte très loin dans le passé, à une époque antérieure à toute conquête connue. Les Kouka étaient alliés aux Bilala conquérant le Kanem au XVI^{ème} siècle. Cependant, la bonne entente entre Bilala et Kouka n'a pas toujours duré puisqu'après avoir été repoussés par les Bornouan au Kanem et par les Toundjour au Barh El Ghazal, ils se sont taillé un nouveau domaine autour du Lac Fitri. Cette conquête territoriale se serait faite au détriment des Kouka.

El-hadj Brahim Oumar⁸, notable du canton Djaatné, nous donne une autre version, contraire à toutes les autres. Selon lui, les Bilala auraient plutôt quitté le Ouadi Haddad pour s'installer au lac Fitri à la demande des Arabes Djaatné qui étaient chaque année en conflit avec les populations autochtones du lac Fitri durant leur transhumance. Les Djaatné partageaient déjà dans le Ouadi Haddad un même espace avec les Bilala. Ils connaissaient leurs capacités guerrières. Etant chaque année mis en difficultés par les populations autochtones du Fitri, les Arabes Djaatné ont demandé l'intervention militaire des Bilala dans le Fitri pour renverser cette situation en leur faveur. Les Arabes Djaatné attendent de cette alliance, un accès privilégié aux ressources pastorales du lac Fitri (Aubague Serge et al, 2007, p : 30).

3. La thèse des Arabes Djaatné de la conquête du lac Fitri

Le récit de la conquête du lac Fitri est devenu de nos jours un sujet de controverse entre les Arabes Djaatné et les Bilala. On se pose de question, pourquoi l'histoire devient contradictoire entre les deux communautés reconnues pour leur alliance historique et exceptionnelle dans un contexte de cohabitation difficile entre éleveurs et agriculteurs?

Pour les Arabes Djaatné, le lac Fitri est un patrimoine commun entre eux et les Bilala. Selon El-hadj Brahim Oumar⁹, les Arabes Djaatné ont découvert le lac Fitri par l'intermédiaire de leur vache égarée dont ils ont suivi les traces. La vache avait quitté le nord du Fitri pour arriver au lac Fitri à la recherche de l'eau. Les Djaatné, arrivés au Fitri, ont établi un premier contact avec un certain Abou dont-ils ne connaissaient pas bien l'origine, mais qui serait issu des populations qui vivaient déjà autour du lac Fitri. Il s'est très vite posé entre eux un problème de communication à cause de la langue. Malgré cette barrière linguistique, il y a quand même eu échange de lait et de poisson entre eux. Au bout de quelques années, des rivalités vont naître entre les autochtones du lac Fitri et les transhumants à cause de l'accès aux ressources pastorales. Trois

⁸ Entretien avec le notable du sultan du Fitri, Yao, 2012.

⁹ Un éleveur Djaatné rencontré à Yao au Fitri.

années de suite, des conflits opposèrent les Arabes Djaatné transhumants et les sédentaires du Fitri. Des conflits qui prenaient de plus en plus d'ampleur. Les Djaatné n'avaient plus libre accès aux ressources naturelles du lac Fitri. Pour sortir de cette situation, ils ont décidé d'aller vers leurs alliés Bilala installés à Abou Hizérat, précisément dans le Ouadi Rimé. Ils ont conclu un accord selon lequel les guerriers Bilala avec l'aide des Djaatné chassent les populations du Fitri afin que les Bilala s'y s'installent. Ainsi, les Djatané auraient l'avantage de venir séjourner tranquillement en saison sèche dans le Fitri, les problèmes d'accès aux ressources ne se poseraient plus et la transhumance serait ainsi plus paisible. C'est ainsi qu'après quatre années de combats avec les Kouka, l'alliance Bilala et Djaatné a remporté la guerre. Ainsi, les Bilala s'installèrent dans le Fitri et deviennent des alliés privilégiés des Arabes Djaatné.

4. La thèse de la conquête du lac Fitri par les Bilala eux-mêmes

Contrairement aux Arabes Djaatné, les Bilala qui sont considérés comme les «propriétaires» du lac Fitri ont une autre version du récit de la conquête du lac Fitri rapportée par leurs ancêtres.

Selon Abrasul Dangarama¹⁰, la conquête du lac Fitri par les Bilala c'est faite par étape. Avant l'arrivée des Bilala, le règne des Kouka sur le Fitri était sans partage. Excédés par cette domination et par les abus, certains groupes dominés se sont concertés et ont décidé de solliciter l'intervention militaire des Bilala qui régnaient sur le Kanem. A la tête d'une délégation, l'émissaire, un certain Dalla Karoua, se rendit au Kanem. Le souverain Bilala du Kanem, le nommé Mohammed II accepta d'intervenir au Fitri sous plusieurs conditions, notamment, que les ressources du Fitri soient sous son contrôle après la guerre. Toutes les conditions posées par le souverain ont été acceptées.

Après ces échanges, un plan de guerre a été planifié et les guerriers Bilala se sont mis en route pour la conquête du Fitri sous la direction de Mohamed II. Sur le chemin, la troupe marque un arrêt à Madan Magué (situé entre Abourda et Ouagna actuel). Les femmes, les enfants, les vieillards et autres personnes invalides ont été laissés à Madan-Magué et le plan d'attaque des positions de l'armée kouka fut ajusté. Pour bien diriger les combats, le sultan Mohamed II s'installe à Tillisi (proche de Guéla actuel). Trois camps des guerriers kouka sont identifiés : le camp de Madana Koudou (situé entre Ndjaména Bilala et Ouagna actuel), le camp de Daga (situé sur la route d'Ati Ardep) et le camp de Kabara Delep. Pour bien diriger les combats, le souverain Mohamed II s'installe à Madan-Magué. Les guerriers Bilala envoyés ont été divisés en deux groupes : un groupe dirigé par Yérima Mahamat¹¹ et avait reçu l'ordre d'attaquer l'armée Kouka dans la localité de Kabara Delep. Après de durs combats avec les Kouka, Yérima Mahamat a été tué. Il a été remplacé à la tête des cavaliers par son petit frère Hissein. Le deuxième combat fut un succès et le camp de Kabara Delep a été pris par les Bilala. Le deuxième groupe était dirigé par Galadima Maïdlah ou Galadima Amir). Il engage des combats dans la localité de Madana Koudou. Galadima aurait été tué dès les premiers affrontements. Pour continuer la guerre, il a été remplacé par son frère Abdoulaye Aldjelil. Celui-ci a conduit la troupe pour aller chasser les Kouka de Koudou. Galadima appartient à la tribu des Lafia gauche (ou la gauche du sultan).

¹⁰ Notre de la cour du sultan du Fitri

¹¹ Yérima Mahamat appartient au lignage des Lafia rouge, c'est-à-dire de la droite du sultan.

En plus de la perte des deux grands chefs de guerre, les Bilala auraient perdu dans ces deux combats plus de 300 hommes. Malgré les pertes, les guerriers Bilala ont continué la guerre jusqu'à Daga-Berné (chef-lieu du sultanat Kouka situé à l'Est de Yao). Encerclé, ses combattants se dispersèrent et le sultan Ali Dinar a été tué.

5. L'installation des Bilala à Toufoulou et à Yao

Après les victoires sur les Kouka, les deux chefs de guerre Bilala qui avaient survécu sont repartis rendre compte à leur chef à Tillisi. Tout le territoire du Fitri étant libéré, le sultan Bilala décide de quitter Tillisi pour s'installer à Toufoulou. Cette localité a été choisie dans un premier temps comme nouvelle capitale du sultanat Bilala et la *Bim*¹² y a été construite.

Dans leur fuite, un premier groupe des Kouka va partir vers l'Est du lac Fitri pour fonder une nouvelle ville appelée Koundjourou. Un second groupe se réfugia dans la région de Issini, localité située à mi-chemin entre Am-Djaména-Bilala et Massaguet.

Les Bilala s'installèrent définitivement au Fitri¹³, il n'est plus question de repartir au Kanem. Malheureusement, les Bilala commencèrent à commettre des exactions sur les populations autochtones comme au temps du règne des Kouka. Les biens des pauvres paysans et des pêcheurs étaient arrachés. Les autochtones du Fitri découvrirent que les libérateurs n'étaient pas si différents des Kouka. Le mécontentement gagne les populations. Voyant venir le danger, le sultan décida de quitter Toufoulou pour s'installer à Yao¹⁴, à proximité du lac Fitri. Même abandonné, Toufoulou reste une capitale historique et symbolique pour les Bilala, et en même temps, un endroit de pèlerinage où tous les souverains Bilala ont l'obligation de s'y rendre après leur investiture.

Après la chute des Kouka, les Bilala deviennent les seuls maîtres du lac Fitri. Ils établissent à l'image des autres sultanats du Tchad une chefferie très organisée et très centralisée. Malgré les luttes intestines entre les princes héritiers, la pression des royaumes voisins (Ouaddai, Kanem, Baguirmi), le sultanat ne s'est pas effondré. C'est une organisation basée sur un fonctionnement traditionnelle complexe qui perdure jusqu'à nos jours.

6. Analyse de la controverse des récits autour de la conquête du lac Fitri

On peut constater que les deux versions de l'histoire de la conquête du lac Fitri sont opposées et controversées. Quand on interroge les Bilala sur la version des Arabes Djatané, ceux-ci le rejettent catégoriquement. Les Arabes Djaatné également n'accordent aucun crédit aux récits des Bilala. Ces divergences de récits amènent à conclure à une lecture contradictoire de l'histoire de la découverte et de la conquête du lac Fitri par les deux communautés. Si l'on essaie d'être neutre à défaut d'avoir des données suffisantes pour tirer une conclusion sur ces deux récits historiques, on peut dire qu'il y a tentative de manipulation de l'histoire par un groupe aux dépens d'un autre. Cette façon de relire l'histoire peut s'expliquer par une stratégie de positionnement dont le principal accélérateur

¹² Appellation donnée à la résidence du sultan en langue bilala

¹³ En regardant la carte actuelle du lac Fitri, on peut constater que le lac est encerclé par les Kalifa Bilala. Le Kalifa d'Am-Djaména Bilala nous a confirmé que cet encerclement s'explique par le fait que les Bilala voulaient protéger le lac contre les éventuelles attaques par des ennemis.

¹⁴ Yao en Bilala désigne la colline rocheuse qui se trouve à l'entrée nord de la ville.

est le changement climatique et la question de l'accès prioritaire aux ressources naturelles. Dans les conditions actuelles de dérégulation de l'accès aux ressources naturelles, les Bilala ont intérêt à insister que le lac Fitri est leur « propriété ». Par conséquent, nul ne peut y accéder sans l'avis de leur sultan. Les Arabes Djaatné également ont intérêt à considérer que le lac Fitri est un patrimoine commun en justifiant qu'eux aussi avaient participé à sa conquête aux côtés des Bilala. Au point de vue juridique, on sait que la terre appartient à l'Etat, la revendication de l'antériorité peut valoir les droits d'une communauté sur une autre, ou une égalité des droits sur un territoire. Cette étude permet de présenter cette situation, confronter les récits, mais il serait hasardeux et très tôt de tirer une conclusion sur ce débat. Selon Hagenbucher Sacripanti Franck (1968, p : 48), l'histoire du peuple Bilala, dont les péripéties se déroulèrent en diverses régions du Tchad, appartient encore pour une grande part au domaine « de la conjecture et de la polémique ».

Le quadrige actuel du lac Fitri par les Bilala plaide en faveur du récit historique des Bilala au sujet de leur souveraineté sur le lac Fitri. Les grandes régions du Fitri qui entourent le chef lieu Yao sont majoritairement peuplées des Bilala, à l'exception de deux centres dont on constate que les populations sont davantage mélangées, il s'agit notamment de la sous-préfecture d'Ambassatna et d'Am-Djaména Bilala.

Avant de parler de l'organisation du sultanat Bilala, il serait intéressant de tenter de répondre à la question suivante : d'où viennent les Bilala ? Des clés de réponses à cette question sont identifiées dans les documents et les récits oraux.

Les Bilala forment en réalité une population très composite à laquelle les traditions orales accordent souvent une origine lointaine yéménite. Ils seraient d'origine arabe et seraient venus du Yémen et plus précisément de la tribu des Himeyar (Moussa Hisseïn Kaïdallah, 1985, p : 3). Ils seraient arrivés au lac Fitri à la suite d'une longue migration qui les a conduit jusqu'au Kanem en passant par le Tibesti au nord du Tchad. Dans la région du Tibesti, ils nouèrent des alliances avec les populations Toubou avec lesquels ils se mélangèrent. Ils avaient pour guide principal, le prince Tub-Nal-Awal qui a conduit son groupe de la vallée du Nil jusqu'au Kanem. Après avoir tué le sultan Daoud du Kanem (1377-1385), les Bilala obligèrent son successeur à se réfugier au Bornou (Jean Chapelle, 1986, p:199). Ils restèrent maîtres du Kanem pendant un siècle jusqu'à la reconquête effectuée par Idriss Alaoma sous le règne duquel le Kanem-Bornou fut réunifié (Hagenbucher Sacripanti Franck, 1968, p : 48). Selon Henri Carbou (1912), après avoir été chassés du Kanem, les Bilala auraient été ensuite refoulés du Bahr El Ghazal par les Toundjour. Ils quittèrent le Bahr El Ghazal et se lancèrent à la conquête du lac Fitri au 17^{ème} siècle.

Il y a également une autre version qui parle d'une origine Kanouri des Bilala. Henri Carbou pense que les Bilala pourraient être d'origine kanouri. Ils seraient descendants d'un certain Ali Gadel Magabirna, hostile au pouvoir des Sefoua du Kanem. Il aurait quitté le Kanem pour s'installer au début du 14^{ème} siècle sur les rives méridionales du lac Tchad et se serait métissé avec les Arabes Hémat (Aubague Serge et al, 2007, p : 29). C'est ainsi que les 19 premiers sultans de la généalogie des Bilala correspondent presque entièrement avec celles des Bornouans. Le dernier sultan commun aux Bilala et aux Kanembou fut Ibrahim Ben Dunama, père d'Ali. C'est donc cette greffe Kanembou avec des Arabes Hémat qui aurait donné les Bilala.

De toutes les thèses évoquées au sujet de l'origine des Bilala, il y a deux situations qui attirent notre attention : les origines lointaines des Bilala et notamment Yéménites, la conquête du lac Fitri. Au sujet des origines yéménites, Hagenbucher (1968) pense que c'est une version conforme à un snobisme en vigueur souvent observé chez les populations en contact avec les Arabes nomades. Dans l'histoire orale, un bon nombre de populations sahéennes et subsahariennes font remonter leur origine lointaine à l'Est, notamment le Yémen. L'histoire de la migration et du peuplement des Bilala n'échappe pas à cette logique très populaire. Pour ce qui est de la conquête du lac Fitri, le récit des Bilala qui considèrent que leur conquête héroïque du lac Fitri serait à la demande des populations opprimées par les Kouka régnant est opposé à la thèse d'Henri Carbou qui indique que les Bilala ont été chassés du Kanem par le conquérant Idriss Alaoma, ensuite du Bahr-El-Gazal par les Toundjour qui étaient eux aussi chassés du Ouaddaï par Abdel Kerim Ben Djamé (Carbou Henri, 1912).

7. L'instauration d'une administration traditionnelle Bilala après la conquête du lac Fitri

Le sultanat du Fitri fait partie des plus anciens sultanats du Tchad. C'est une monarchie hiérarchisée et islamisée, ayant à sa tête un sultan. Ce dernier est entouré d'une cour composée de hauts dignitaires, des princes, des courtisans et de tous les *code-Ngaré ou Mber-Ngaré*¹⁵, c'est-à-dire les porteurs de titres qui ont des fonctions bien définies. Le sultan réside à Yao et administre les provinces par l'intermédiaire des Khalifa (ou gouverneurs des provinces) répartis dans tout le sultanat. Il nomme à la tête de ses provinces Kalifa et dans certains centres les Mandja¹⁶ (chef de communauté). Les Khalifa nomment à leur tour à la tête des quartiers, des villages et des *ferick*¹⁷ (ou campement) les *Boulama*¹⁸. Les plus hautes fonctions de prise de décisions sont assurées par l'entourage « de droite » et de « gauche » du sultan¹⁹.

- L'administration centrale du sultanat du Fitri

Comme les autres monarchies traditionnelles du Tchad, le pouvoir chez les Bilala se transmet de père en fils dans l'ordre de primogéniture. Le sultan est le chef de l'administration au niveau central comme dans les provinces. Pour des raisons d'efficacité, il délègue son pouvoir au niveau décentralisé à des Khalifa ou gouverneur des provinces. Lorsqu'un sultan du Fitri meurt, c'est son fils aîné appelé *Tchoroma* ou prince héritier qui le succède. Ce principe permet de maintenir le pouvoir à l'intérieur d'une même lignée et une succession sans conflit.

Ne peuvent être nommés sultans du Fitri que les princes issus du clan *Lafia* et particulièrement les *Lafia katché* (ou Lafia rouges). Le lignage de la gauche c'est-à-dire les *Lafia Kili* (ou Lafia noirs) sont de la noblesse et porteurs des titres nobles, mais ce sont les *Lafia rouges* qui gouvernent le lac Fitri. Bien que la tradition musulmane soit solide chez les Bilala, certaines règles

¹⁵Les Code-Ngaré dans l'organisation traditionnelle Bilala sont ceux qui portent les titres. Ils peuvent être issus des deux grands lignages : Lafia Katché ou Lafia rouges, les Lafia Kili ou Lafia noirs. Dans le système successoral au trône, seuls les Lafia rouges sont du lignage régnant. Les Lafia noirs sont porteurs de titres de noblesse, mais ne peuvent pas accéder au titre suprême de sultan.

¹⁶ Le Mandja signifie en Bilala chef de communauté

¹⁷ Le mot Ferik désigne en arabe parlé au Tchad un campement

¹⁸Le mot Boulama en arabe désigne un chef de quartier

¹⁹La droite et la gauche du sultan sont issus du clan régnant, les Lafia ou les nobles.

d'intronisation répondent encore à des rites préislamiques et d'autres revêtent un caractère islamique.

Le sultan est nommé par un conseil de désignation constitué de notables, présidé conjointement par le *Galadima* et le *Yérîma*. Ils sont chargés d'organiser la cérémonie traditionnelle d'installation du nouveau sultan. Le sultan, de son vivant, désigne son successeur parmi ses fils. Cependant, au cas où le sultan défunt n'a pas d'héritier direct (pas d'enfant, ou enfants encore mineurs), un autre sultan sera choisi par le comité de désignation parmi ses frères proches. Pour éviter des conflits de succession, les princes sont écartés de la cour. Les *Aguid*²⁰ et le chef de la sécurité s'occupent de la sécurité et des renseignements sur les agissements des princes héritiers jusqu'à la nomination d'un nouveau sultan (Marty André et al, p : 45).

Après toutes les cérémonies traditionnelles liées à la nomination, le sultan est intronisé au septième jour de sa retraite d'une semaine. Avant d'être présenté au public, il est d'abord présenté à un comité restreint constitué des représentants de l'appareil dirigeant (famille régnante et représentants des détenteurs des titres). A cette occasion, les sages lui prodiguent des conseils sur ses nouvelles responsabilités, surtout des directives concernant la bonne administration du sultanat. Ensuite, il est présenté au public, monté sur le plus beau cheval de l'écurie. Cet événement donne lieu à de grandes festivités et à des réjouissances populaires. A l'occasion de son intronisation, le nouveau sultan se marie à une jeune fille de la famille régnante. Celle-ci reçoit alors le titre honorifique de *Goumsou* c'est-à-dire la première épouse du sultan ou reine.

Le sultan du Fitri est le premier responsable du sultanat Bilala : il est le chef suprême. Il veille à l'intégrité territoriale de son sultanat et dispose d'une large autorité traditionnelle et administrative. Il surveille de son palais les opérations de recouvrement des impôts, il rend les jugements coutumiers en dernier ressort pour certaines affaires dont les parties n'ont pu s'entendre devant les Kalifa ou les Boulama. Il s'occupe de la morale publique et de l'ordre social. Il reçoit ses hôtes dans sa cour à Yao. Il intervient directement dans les affaires opposant sa communauté à d'autres communautés. Il dirige les grandes réunions publiques pour statuer sur la vie du sultanat et prendre les grandes décisions. Pour diriger les grandes réunions publiques, le sultan est assis sous le hangar historique à l'entrée du Palais appelée *Dabaltiké*²¹. Il est assisté dans son administration par les porteurs des titres : les *Lafia rouges* à sa

droite, les *Lafia noirs* à sa gauche, les *Mbarama* devant, et enfin les *Ngarmané* derrière lui²².

Avant l'instauration de l'administration coloniale et postcoloniale, l'autorité du sultan était incontestée. En revanche, depuis l'installation de l'administration moderne, pour de nombreuses raisons, son autorité est réduite. Son jugement peut être contesté devant les juges de l'Etat. De plus, avec le changement climatique et la dérégulation du calendrier de la transhumance, il ne contrôle plus l'accès aux ressources du lac Fitri.

- L'administration des provinces par les Khalifa

Etant toujours en guerre avec ses voisins directs, notamment le sultanat du Ouadaï, du Baguirmi et du Kanem, l'installation de l'administration coloniale va changer la donne. Le Ouadaï par exemple va cesser d'exercer une influence directe sur le Fitri. Il s'ouvrit alors un nouveau contexte de stabilité et de sécurité dans la région. C'est dans ce contexte que le sultan Hassan Absakine décida de créer les fonctions de Khalifa dans le sultanat dont l'objectif est la restauration de l'emprise du sultan sur toute l'étendue du territoire, limiter les razzias des Fezzanais, restaurer la sécurité dans la zone de Maanga ou N'Djaména Bilala actuel (Aubague Serge et al, 2007, p : 28).

Le sultanat du Fitri était dans un premier temps divisé cinq Khalifa²³ : le Khalifa de la région de l'Ouest (Manga), chef-lieu Am-Djaména Bilala; le Kalifa de la région du sud-est (Saïta), chef-lieu Alifa ; le Khalifa de la région du nord (Ngalnoro), chef-lieu Ambassatna ; et Khalifa de la région du sud-ouest (Abourda), chef-lieu Abourda ; et le Khalifa de la région méridionale (Tchémané), chef-lieu Garia. Ensuite, d'autre Khalifa se sont ajoutés : il s'agit du Khalifa de Yao, chef-lieu Yao ; le Khalifa de Seïta Tarsourou, chef-lieu Seïta Tarssourou ; le Khalifa de Galo, chef-lieu Galo ; le Khalifa d'Ati, chef lieu Ati; le Khalifa de Guéla, chef lieu Guela (au moment de notre enquête en 2012, ce Khalifa a été provisoirement suspendu par le sultan pour des raisons disciplinaire (Aubague Serge et al, 2007).

Le sultanat du Fitri restait l'une des rares structures traditionnelles au Tchad qui avait gardé durant longtemps ses anciennes structures administratives, notamment les Khalifa qui avaient la taille des cantons, mais qui étaient nommés et contrôlés par le sultan lui-même. Nommés par le sultan, les Khalifa sont choisis pour leurs fidélités et leurs loyautés à l'endroit de ce dernier. Ils représentaient le sultan dans les différentes régions. Ils sont chargés de transmettre et de faire exécuter les décisions prises par le sultan au niveau central. Ils assurent, dans leur région respective la paix, la sécurité des biens et des personnes.

Après les grandes sécheresses des années 1980 et 1985, avec la montée des conflits entre sédentaires et agriculteurs, les Khalifa ont joué un rôle primordial dans la prévention des conflits. Durant les périodes des montées et des descentes des éleveurs dans le lac Fitri, les éleveurs sollicitent les Khalifa pour régler les conflits sur les couloirs.

²² Entretien avec Dangarama Ngaré, notable du sultan, Yao, 2012

²³ Le mot arabe Kalifa peut avoir plusieurs sens selon le contexte. Kalifa veut aussi dire, dans le contexte tchadien « garant » en ce qui concerne la provenance d'un animal vendu sur le marché. Dans le Tchad central ou ailleurs, toutes les communautés ont leurs garants sur les marchés. Dans le Fitri, Kalifa signifie représentant du sultan dans une province, sorte de « gouverneur de province ».

²⁰ Les *aguids* en arabe désignent les émissaires du sultan en français

²¹ Le hangar à l'entrée du sultanat est le symbole de la victoire et l'entrée à l'intérieur est très sélective. Selon Dangarama Ngaré, notable du sultan, il est le symbole de la résistance. En effet, sous le règne du sultan Baïkouma, Gadaya l'un des prétendants au trône, soutenu par les Kouka se préparait pour attaquer Yao. Informé de l'imminence d'une attaque, le sultan envoya une armée composée de 150 cavaliers à la rencontre des ennemis. Après leur victoire sur Gadaya et ses alliés Kouka, 51 hommes sont tombés et 99 sont rentrés victorieusement à Yao. Pour immortaliser cette victoire, le sultan Baïkouma et ses notables ont décidé d'ériger à l'entrée de la cour du sultan, un hangar monté sur 99 bois. Ce hangar représente les 99 survivants de cette victoire très importante pour la survie du sultanat. Jusqu'à nos jours, les fils et petits-fils de ces survivants qui ont rendu service au sultanat peuvent avoir accès sous ce hangar. Ceux dont leurs parents n'ont pas participé à cette victoire ne peuvent pas y accéder.

8. La conquête coloniale : vers une dépendance de la l'administration traditionnelle

Après la conquête et l'installation française au Tchad, le Pays a été organisé au sein de l'Afrique Equatoriale Française en une circonscription spéciale portant le nom de Territoire Militaire des pays et protectorats du Tchad (Jacques Le Cornec, 1963, p : 33).

En ce qui concerne le département du Fitri, c'est la présence à Yao auprès du sultan du Fitri d'un résident français (le colonel Veron) à la fin de 1903 qui a été à l'origine de la création du cercle du Fitri. En 1908, le poste frontière des Français fut ensuite déplacé à Ati. Le chef-lieu actuel de la région du Batha fut un poste militaire créé en décembre 1901. Il devient chef-lieu du cercle du Fitri par arrêté du gouverneur général du 16 octobre 1909. Il est transformé en circonscription du Batha le 5 octobre 1910 en remplacement du cercle du Fitri. L'arrêté du gouverneur général du 22 mai 1914 crée la circonscription du Moyen Batha.

Par arrêté du gouverneur général du 25 septembre 1919 supprime le Moyen Batha et reconstitue la circonscription du Batha. La circonscription du Batha est à son supprimée le 1er janvier 1935 et son territoire incorporé dans le département du Kanem-Batha par l'arrêté du gouverneur général de 1934. Elle est reconstituée le 1^{er} janvier 1937 par l'arrêt du gouverneur général du 28 décembre 1936 sous le nom de département du Batha (Lanne Bernard, 1995, p : 35).

En raison d'une conquête pacifique, le sultan du Fitri récolte les bénéfices de sa collaboration avec les Français en gardant l'ensemble de ses structures administratives traditionnelles intactes. Il n'y a pas eu de modification majeure. Cependant, le sultan devient l'intermédiaire principal de l'administration coloniale et lui rend compte de sa gestion.

Dans toutes ces réformes administratives, le sultanat du Fitri a conservé son statut administratif de canton dépendant de la sous-préfecture d'Ati jusqu'en 2000 date à laquelle il a été promu en sous-préfecture de Yao. Depuis 2004 il a été érigé en département du Fitri avec deux sous-préfectures : Yao et Am-Djaména Bilala. Aujourd'hui, le Fitri compte 3 sous-préfectures, dont celle d'Ambassatna.

9. L'indépendance du Tchad : le Fitri dans la tourmente des crises politico-climatiques

Sur le plan des crises politiques, il ne s'agit surtout pas ici de faire l'histoire du Tchad indépendant, mais simplement de rappeler certains événements importants dans l'évolution postcoloniale de la région du Batha et le département du lac Fitri. Rappelons de manière générale qu'il y eu la révolte de Mangalmé de 1965, la création du Frolinat en 1966, le coup d'Etat militaire du 13 avril 1975 et les affrontements intra-muros à N'Djaména de 1979. Pour le département du lac Fitri, ce sont les assassinats de trois chefs de canton sédentaires de la région du Batha par les rebelles du CDR nouveau en 1980 à Ati (Jean Chapelle, 1986).

Le Batha a constitué une zone de prédilection pour certains chefs rebelles pour plusieurs raisons de leur proximité avec cette région, le cheptel, une zone stratégique de passage et de replie. Durant nos enquêtes, les notables du lac Fitri ont témoigné avoir été très marqués par ces rebellions. Le Batha a constitué aussi une zone de non-droit où les différentes factions rebelles ont séjourné et commis d'énormes injustices sur les populations. En temps, les médias ont qualifié à juste titre le Tchad d'Etat néant.

En 1964, l'Etat tchadien décide de lancer un emprunt national obligatoire destiné à financer des projets nationaux. Les contribuables vont souffrir des abus commis par les collecteurs d'impôts qui repassaient plusieurs fois par an pour réclamer cet impôt auprès des populations au profit des particuliers, notamment certains administrateurs. L'emprunt national, la taxe sur le bétail faisaient l'objet des excès similaire. En janvier 1964, une centaine d'hommes armés attaquent la préfecture d'Am-Timan et tuent plusieurs soldats gouvernementaux. Fin octobre 1965, plus de trois cents paysans Moubi attaquent au couteau et à la sagaie une délégation ministérielle sur le marché de Mangalmé tuant deux hautes personnalités et six gendarmes. L'emprunt national fut l'occasion d'une mise en coupe réglée de certains cantons, selon les personnalités du préfet ou du sous-préfet et le Tchad central entre dans des véritables soulèvements (Bouquet Christian, 1982, p : 127). Les Moubi révoltés subissent la répression extrêmement brutale et sanglante de la part des forces gouvernementales (Chapelle Jean, 1986, p : 256). Cette répression entraîna l'extension des troubles et de nouvelles interventions des forces de l'ordre. La nouvelle de la brutalité de la répression va se répandre dans tous les petits marchés du Guéra, du Batha et du Ouaddaï. Plusieurs chefs de canton considérés comme hostiles au pouvoir central ont été destitués. De nombreux villages constituèrent des milices (Chapelle Jean, 1986)

En juin 1966, un autre événement qui entraînera des répercussions très lourdes sur la vie politique du Tchad se produisit, il s'agit de la création d'un mouvement politico-militaire dénommé Frolinat (Front de Libération Nationale du Tchad) à Nyala au Soudan. Après plusieurs années de crises politico-militaires, le Président de la République du Tchad, M. Ngarta Tombalbaye, est renversé par un groupe d'officiers le 13 avril 1975. Après ce coup de force, les militaires fondèrent le CSM (Conseil Supérieur Militaire) dirigé par le Général Felix Malloum. Ce fut alors le début d'une nouvelle crise politique. Les rebellions se multiplièrent davantage au Tchad (Buijtenhuijs Robert, 1978, p : 108).

Jusqu'en 1978, les luttes tribales par rébellions interposées vont continuer à déchirer les Tchadiens et l'année 1979 verra des affrontements intra-muros avec les deux grandes batailles de N'Djaména. Le Frolinat se réorganise et s'émiette, mais la lutte contre le pouvoir central continue et s'accroît. Après la victoire des troupes de Goukouni sur Faya, le Frolinat va tirer les conséquences de la situation nouvelle marquée par cette victoire sur le gouvernement central représenté par le CSM.

Les armées existantes fusionnent sous le nom de Forces Armées Populaires (FAP). Elles étaient placées sous le commandement d'un conseil de révolution (CDR). Ces forces comprenaient la première et la deuxième armée Volcan, ancienne tendance de Baghalani. Par la suite, on verra réapparaître ces éléments de façon distincte : les FAP de Goukouni, les FPL (Front Populaire de Libération) de Mahamat Abba, l'armée dirigée par Abdoulaye Adoum Dana, Partie prenante du CDR, le Conseil Révolutionnaire du Volcan nouveau dirigé par Acyl Ahmat composé en majorité par des combattants d'origine arabe du Batha. Il s'agissait plutôt d'une milice d'auto-défense. Cette milice aurait été organisée après la deuxième bataille de N'Djaména lors d'un repli sur Ati. En 1980, cette tendance aurait organisé la tuerie d'Ati au cours de laquelle trois chefs traditionnels sédentaires ont été égorgés. Il s'agit notamment de Mahamat Saker Absakine Oumar, sultan du Fitri, Ali Souleymane, chef de canton kouka de Koundjourou, Cheik Ahmat Dana, chef de canton de Bokoro (Chapelle Jean, 1986, p :

284). Selon les notables Bilala, la mort de leur sultan en 1980, tué par une rébellion composée majoritairement des Arabes du Batha est restée dans la mémoire de tous les Bilala comme un événement très douloureux et ressenti encore actuellement²⁴.

Sur le plan environnemental, de nombreuses contraintes pèsent sur la zone du lac Fitri. Situé en zone sahélienne, le lac Fitri souffre d'une faible pluviométrie (400 mm en moyenne/an) et d'une durée d'alimentation courte (seulement 3 mois) ; la topographie du lac est plate avec une faible profondeur qui favorise l'évaporation et l'infiltration des eaux et les surfaces inondées dépendent donc fortement de la pluviométrie annuelle. L'érosion en amont du lit du fleuve Batha observée entre Ati et Koundjourou (zone intense de culture du bérébéré) participerait à son ensablement en amont. Les sécheresses des années 1970 et 1980 durant lesquelles le lac a parfois été asséché a provoqué la disparition de nombreuses bourgoutières.

Sur le plan anthropique, il y a une augmentation de la pression démographique sur le lac Fitri. Le retrait des eaux du lac Fitri vers l'ouest qui libère de nouvelles terres, les cultures de décrue et les jardins sont de plus en plus denses sur la berge orientale du lac Fitri et le défrichage de nouvelles parcelles de plus en plus extensif. Cette expansion des cultures à l'intérieur du lac se fait au dépend des pâturages aquatiques car pour éloigner les animaux de leurs champs, les agriculteurs arrachent tout ce qu'il y a autour (alors qu'il faut plusieurs années à une bourgoutière pour se développer...). L'entrée hâtive des éleveurs dans le lac en raison d'une décrue de plus en plus précoce ces dernières années, combinée au séjour permanent des éleveurs sur les îles du lac pendant la saison sèche qui affecte le développement des pâturages aquatiques²⁵, les repousses ne pouvant plus grandir suffisamment avant d'être marcottées par le piétinement des animaux.

Selon les notables Bilala, depuis que le sultanat a été dépossédé de ses droits de « gestionnaire du lac » en 1975 par l'administration centrale, les bonnes pratiques pastorales ont tendance à disparaître. Les éleveurs entrent au lac comme ils veulent en affirmant des droits sur l'ensemble des ressources du lac. Globalement, les bonnes pratiques se perdent, même sur le plan du règlement des conflits. Ces dernières années, pour ralentir la descente des éleveurs vers le lac Fitri et éviter qu'ils arrivent avant les récoltes, il est arrivé certaines années que les autorités locales et les forces de sécurité reçoivent l'ordre de retenir les transhumants sur les mares au nord de l'axe routier Ati-N'Djaména. Cette décision pose de réels problèmes pour son application car les animaux, impatients de rejoindre le lac sont difficiles à contenir au fur et à mesure que les mares s'assèchent. Pour contourner cette décision, les éleveurs préfèrent payer des amendes frauduleuses aux gendarmes et endossent ces abus.

La gestion de l'espace pastoral entre éleveurs qu'on nomme « Arabes du sultan » et ceux qui sont arrivés plus récemment à la suite des grandes sécheresses des années 1970 est souvent conflictuelle surtout aux abords des aires de stationnement de saison sèche et sur les puits pastoraux. Les problèmes de gestion de l'espace pastoral entre les éleveurs Arabes Oulad Awada anciennement installés au Fitri et les Arabes Nawala Okoura sont

très fréquents²⁶. Les dérégulations de l'accès aux ressources provoquées par les grandes sécheresses.

Sur le plan administratif, la dernière réforme de 2016 avec suppression des Kalifa et la nomination des nouveaux chefs de canton sans l'avis du sultan a provoqué une crise de confiance. Il y a eu des affrontements entre les partisans du sultan et les partisans de certains chefs de canton. Globalement, la réforme a affaibli l'autorité du sultan vis-à-vis des ses administrés.

Conclusion

En définitive, l'analyse de tous points qui ont été traités dans cet article nous permet d'arriver à des conclusions édifiantes sur la question des revendications des territoires en convoquant l'histoire.

Sur le plan territorial, l'analyse nous montre que le lac Fitri a toujours suscité des convoitises depuis les temps immémoriaux. Ces convoitises sont liées aux richesses des ressources naturelles que dispose ce territoire. Pour ces ressources, il s'agit entre autres du lac, le potentiel agricole, les ressources halieutiques, pastorales, les produits issus de la cueillette, etc. Des convoitises qui se sont manifestées par des guerres de conquête entre différentes communautés, notamment les Abou Simen, les Kenga, les Kouka et ensuite les Bilala qui sont les derniers conquérants.

Concernant les premiers occupants connus, il s'agissait dans un premier temps d'une mosaïque des populations nommées sous vocable d'Abou Semen, les Kinga et les Kouka. Chaque groupe conquérant a laissé des empreintes sur le territoire du lac Fitri. Le dénominateur commun de ces conquérants également était la recherche d'un territoire humide (Franck Hagenbucher Sacripanti, 1968) la recherche d'un territoire humide, de l'eau, des sols fertiles, du pâturage, etc (Abrasil Dangarama 2014). La sécurité faisait également partie des priorités du groupe régnant puisque ceux qui sont chassés se reconstituent pour revenir. Ce qui veut dire que la principale marque du Fitri à cette époque c'est la guerre permanente.

Le dernier groupe à conquérir le lac Fitri a été les Bilala qui ont fondé le royaume actuel du lac Fitri. Le problème qui a fait l'objet de notre analyse dans cet article et qu'il fallait une réponse ou des réponses, c'est la revendication des Arabes Djaatné qui sont des transhumants, mais qui dans leur récit se considèrent comme des co-fondateurs et copropriétaires du lac Fitri au même titre que les Bilala.

Concernant la revendication des Arabes Djaatné sur le Fitri, nous avons tenté d'expliquer et d'interpréter leur position et ensuite de tirer une conclusion. En effet, les Arabes Djaatné affirment qu'ils ont participé à la conquête du lac Fitri au côté des Bilala. Ils renchérissent même en considérant que c'est eux qui sont partis chercher les Billala au Kanem au moment où ils régnaient sur ce royaume. Les Bilala quand à eux contestent vigoureusement cette affirmation.

Après avoir croisé les données documentaires et les résultats des enquêtes orales, on peut tirer une certaine conclusion, même provisoire sur cette affaire. La thèse des Arabes Djaatné rejoint la thèse des Kouka, mais dans le sens où chacun affirme avoir été cherché les Bilala au Kanem pour venir libérer ou encore occupé le lac Fitri. Les deux thèses qui se rejoignent aux mêmes périodes me

²⁴ Entretien avec le notable Dangarama, Yao, 2012.

²⁵ A l'exception du Fatchatcho dont l'intensification de la pâture semble avoir favorisé le peuplement.

²⁶ Ceci est d'autant plus inquiétant que ces deux groupes font partie des « Arabes du sultan » rattachés administrativement au Fitri.

semble trop facile au regard des autres thèses aussi documentées. Selon Henri Carbou, après avoir été chassé du Kanem par Idriss Allaoma, les Billala se sont installés dans un premier temps dans la région du Bahr-El-Ghazal. Ensuite, ils ont été chassés du Bahr-El-Ghazal par les Toudjour (Carbou Henri, 1912). C'est à partir de là qu'ils se sont dirigés vers le Fitri humide et propice pour leur installation. Cette thèse est bien documentée et rejoint d'autres thèses qui sont cohérentes chronologiquement.

La thèse des Arabes Djaatné qui est très peu documentée et complètement contestée par les Bilala ne résistent pas à la confrontation des documents bibliographiques. Cette thèse semble être fabriquée en cohérence avec les rivalités pour l'accès aux ressources pastorales dans le lac Fitri. Au-delà de la revendication des ressources pastorales, il y a dans le Tchad central, des revendications territoriales entre les chefferies sédentaires et les chefferies nomades. Les premiers sont établis et ont des droits prioritaires sur les territoires placés historiquement sur leur contrôle, les deuxièmes sont des transhumants mais qui revendiquent audacieusement des morceaux des terres partout, mais sans aucune légitimité historique.

Les Bilala ont conquis le lac Fitri, ils y ont établi leur pouvoir et administrent l'ensemble du territoire, cela ne souffre d'aucune contestation administrative, ni juridique. Avant la conquête française, le lac Fitri et ses ressources étaient placés sous l'autorité incontestable du sultan du Fitri. Toutes les communautés arabes qui y viennent en transhumance doivent en être autorisées. Des droits d'accès aux ressources du lac Fitri étaient payés par tous les transhumants sans contestation (Aubague Serge et al, 2007). Depuis la conquête française, surtout avec les réformes de 1947 et la dérégulation de l'accès aux ressources du lac Fitri et le dérèglement du calendrier de la transhumance provoqués par les sécheresses des années 1970 et 1985, le sultan du Fitri a perdu son autorité sur les ressources du lac Fitri. De nos jours, un désordre s'est installé au lac Fitri en matière d'accès aux ressources entre éleveurs et agriculteurs, il y a une montée des conflits entre usagers et des revendications des territoires sans fondement historique et juridique. Étant un îlot des ressources naturelles dans le Tchad central, le lac Fitri est l'objet de toutes les convoitises contemporaines de revendication de l'accès aux ressources naturelles et en matière de revendication des frontières territoriales (Marty André, Zakinet Dangbet et al, 2012). Sans un texte pour la gestion commune des ressources entre éleveurs et agriculteurs, ce territoire demeure en danger de conflits entre différents usagers des ressources.

Bibliographie

1. Aubague Serge et al, 2007, *Le Fitri : diagnostic pastoral*, N'Djaména, ANTEA-IRAM-PHPTC.
2. Bouquet Christian, 1982, *Tchad : genèse d'un conflit*, Paris, L'Harmattan.
3. Buijtenhuijs Robert, 1978, *Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad, 1965-1976*, Pays Bas, édition Mouton.
4. Carbou Henri, 1912, *La région du Tchad et du Ouaddaï*, Paris, Ernest Leroux, 380p.
5. Chapelle Jean, 1986, *Le peuple tchadien : ses racines et sa vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan.
6. Hagenbucher Sacripanti Franck, 1968, « *Notes sur les Bilala du Fitri* », dans *Cahier ORSTOM, Science Humaine*.

7. Kodi Mahamat, 1993, *Islam, société et pouvoir politique au Baguirmi (Tchad), des origines au milieu du XIX^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire, Paris 1 Sorbonne.
8. Lanne Bernard, 1995, *Répertoire de l'administration territoriale du Tchad (1900-1994)*, Paris, L'Harmattan.
9. Largeau Colonel, 1913, *La situation du territoire militaire du Tchad au début de l'année 1912*, Paris, Comité de l'Afrique Française.
10. Le Cornec Jacques, 1963, *Le Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
11. Le Rouvreur Albert, 1989 (réédition), *Sahéliens et Sahariens du Tchad*, Paris, Berger-Levrault.
12. Marty André, Dangbet Zakinet et al, 2012, *Analyse de l'évolution des ressources dans le département du Fitri*, N'Djaména, ANTEA-IRAM-PHPTC.
13. Zeltner Jean Claude, 1980, *Page d'histoire du Kanem, Pays tchadien*. Paris, L'Harmattan.